

Laboratoire pilote agréé par le ministère de l'intérieur (Arrêté du 5 février 1959 modifié)

# Extension de classement

Etablie conformément à l'arrêté du 22 mars 2004 modifié

Cette extension de classement signé électroniquement fait foi en cas de litige. Cette extension de classement est conservée au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. **Seule la reproduction intégrale du procès-verbal de classement de référence et de cette extension permet une exploitation normale des résultats et la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet** La reproduction de cette extension de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale. **Elle comporte 4 pages. | Version du 18/05/2022**

**Objet :** Utilisation d'un isolant en coton recyclé

N/Réf : 00090263 - KJ/MT

- Validité :**
1. Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de classement de référence.
  2. La date limite de validité est celle de son procès-verbal de classement de référence sauf mention contraire portée sur la fiche de reconduction du procès-verbal de classement.
  3. Elle ne peut être cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ce même procès-verbal de classement, qu'après avis du laboratoire agréé.

**A LA DEMANDE DE :****PLACOPLATRE**

12 place de l'Iris

92400 COURBEVOIE

Version	Date	Principales modifications effectuées	Partie modifiée
1.	01/02/2022	- Création	/
2.	18/05/2022	- Modification des épaisseurs d'isolant	§ 1

**CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT**

Siège social &gt; 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 83 33 – [ea2r@cstb.fr](mailto:ea2r@cstb.fr) – [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS

## Extension de classement

Cette extension de classement est établie pour la [version 2](#) des procès-verbaux de classement ci-dessous :

Procès-verbaux de classement de référence	N° de l'extension	Concernant
➤ RS06-158	22/4	➤ Cloison Placostil® avec parements en plaques Placoplatre® BA18
➤ RS09-091	22/3	➤ Cloison Placostil® SAA et SAD – 60 minutes
➤ RS09-092	22/2	➤ Cloison Placostil® SAA et SAD – 120 minutes
➤ RS10-085	22/3	➤ Cloison Placostil® SAA et SAD Placo® Duo'Tech® 25
➤ RS10-120	22/3	➤ Cloisons High-Stil® avec parements en plaques Placoplatre® BA 25 avec ou sans laine de verre
➤ RS10-121	22/4	➤ Cloisons High-Stil® avec parements en plaques Placo® Duo'Tech® 25 avec ou sans laine de verre
➤ RS11-044	22/7	➤ Cloison Placostil® avec parements en plaques Placoplatre® BA25
➤ RS11-104	22/2	➤ Cloison Cinestil® avec parements en plaques Placo® Duo'Tech® 25
➤ RS11-143	22/4	➤ Cloison Placostil® avec parements en plaques Placo® Duo'Tech® 25
➤ RS13-008	22/4	➤ Cloison Placostil® avec parements en plaques Placo® Duo'Tech® 19
➤ RS13-063	22/4	➤ Cloison Placostil® avec parements en plaques Placoplatre® BA18S
➤ RS15-019	22/2	➤ Cloison Placostil® avec parements constitués d'une plaque Placoplatre® BA13 ou Placoplatre® BA15 ou Placo® Phonique BA13 ou Placomarine® BA13 ou Lisaplac® BA13
➤ RS15-020	22/2	➤ Cloison Placostil® avec parements constitués d'une plaque Placoflam® BA13 ou Placoflam® BA15 ou Lisaflam® HD BA13 ou Lisaflam® BA15
➤ RS15-021	22/2	➤ Cloison Placostil® avec parements constitués de deux plaques Placoplatre® BA13 ou Placo® Phonique BA13 ou Placomarine® BA13 ou Lisaplac® BA13 ou Placoplatre® BA13 + Placodur® BA13
➤ RS15-022	22/2	➤ Cloison Placostil® avec parements constitués de deux plaques Placoflam® BA13 ou Lisaflam® HD BA13
➤ RS15-036	22/2	➤ Cloison Placostil® SAA 120 Placo® Duo'Tech® 19
➤ RS15-081	22/2	➤ Cloison courbe Placostil® avec parements en plaques Placoflam® BA13 + Placoplatre® BA6
➤ RS16-023	22/3	➤ Cloison C-Stil® avec parements en plaques Placoplatre® BA18S ou Placo® Duo'Tech® 25
➤ RS16-070	22/2	➤ Cloison Placostil® avec montants M 150 GH et parements constitués d'une plaque Placoplatre® BA25
➤ RS17-005	22/3	➤ Cloison séparative C-Stil® avec parements en plaques Placoplatre® BA18S ou Placo® Duo'Tech® 25
➤ RS17-008	22/3	➤ Cloison séparative Habito®

## Extension de classement

Procès-verbaux de classement de référence	N° de l'extension	Concernant
➤ RS17-017	22/2	➤ Cloison Cinestil® – Entraxe de lisses 1000
➤ RS17-035	22/3	➤ Cloison distributive Habito®
➤ RS18-024	22/2	➤ Cloison Cinestil® avec parements en plaques Placo® Duo'Tech® 25
➤ RS18-035	22/2	➤ Gamme de cloisons Habito®
➤ RS19-041	22/2	➤ Cloison Cinestil®, Cinestil® dB, Cinestil® 3D et Cinestil® 4D
➤ RS19-057	22/2	➤ Cloisons Placostil® avec parements en double peau Placoplatre® BA25
➤ RS20-013	22/2	➤ Cloison Megaplac® 25 simple peau sur montant High Stil® 70

## 1 Description de modification

**NOTA :** Toutes les dimensions sont données en [mm]

Les cloisons objets de la présente extension peuvent être équipées d'une isolation en coton recyclé de référence METISSE RT (METISSE) en lieu et place de l'isolant en laine de verre décrit dans les procès-verbaux de référence.

L'épaisseur d'isolant en coton recyclé mis en œuvre est au plus proche de l'épaisseur d'isolant indiquée dans le procès-verbal de référence de la cloison concernée.

## 2 Argumentaire et justification

L'essai n° DSSF21-06888 a été réalisé sur une cloison séparative constituée d'une ossature Stil® de largeur 48, de parements en simple peau de plaques de plâtre Placo® Duo'Tech® 19 mettant en œuvre une isolation en coton recyclé METISSE RT (METISSE). La cloison était également équipée d'organes électriques.

La configuration testée lors de cet essai est identique à celle de l'essai n° RS15-036, excepté l'isolation en laine de verre pour l'essai n° RS15-036.

L'analyse des résultats des essais n° RS15-036 et DSSF21-06888 démontrent que la mise en œuvre d'isolant en coton recyclé METISSE RT (METISSE) ne détériore pas les performances de résistance au feu d'une cloison validée avec isolant en laine de verre.

L'analyse des résultats des procès-verbaux objets de la présente extension (excepté le procès-verbal n° RS17-035, cloison sans organe électrique) présente des marges de sécurité suffisantes pour valider l'isolant en coton recyclé METISSE RT (METISSE).

Concernant le procès-verbal n° RS17-035, et pour une cloison sans organe électrique, la marge de sécurité de 30 secondes est considérée comme insuffisante. La cloison est donc déclassée à EI 45 pour une mise en œuvre avec isolant en coton recyclé METISSE RT (METISSE) et sans organe électrique.

**NB :** Pour des raisons de confidentialité, l'analyse complète des résultats des essais de référence n° RS15-036 et DSSF21-06888 et des procès-verbaux est conservée au dossier.

Extension de classement

### 3 Classement

Les classements des procès-verbaux de référence des éléments de construction objets du présent document, hormis le procès-verbal n° RS17-035 pour des cloisons sans organe électrique, ne sont pas modifiés. **Aucun autre classement n'est autorisé.**

Le classement du procès-verbal de référence n° RS17-035, cloisons sans organe électrique, est limité au classement suivant :

<b>E</b>	<b>45</b>
<b>EI</b>	<b>45</b>

La technicienne responsable de l'étude

Karine JACQUEMET

Le Responsable de la Division  
Expertise, Avis Réglementaires et Recherche

*PO ALM JAZIL*

Philippe LEBLOND

Fin de l'extension de classement